

Présentation de la 11^e biennale Europe Travail Emploi

Introduction par Jean-Cyril Spinetta, Président de LASAIRE

Cette XI^{ème} biennale s'inscrit dans le cycle des rencontres de LASAIRE « Europe – Travail – Emploi » et poursuit le travail engagé lors de notre X^{ème} biennale tenue en janvier 2012 qui portait sur le rôle des acteurs sociaux pour sortir de la crise.

Depuis près de trois ans, le paysage économique et social européen s'est modifié et s'est précisé.

I / **Je commencerai par dire quelques mots sur la situation économique en Europe.** Je m'appuierai ici sur les travaux de Joël Maurice et de Michel Fried ainsi que sur les conclusions des séminaires d'Athènes, de Madrid et de Rome.

Nous le savons tous, la gouvernance économique de la zone euro reposait sur deux principes simples :

- D'abord la conviction que le marché unique et l'unité monétaire suffiraient à assurer la convergence des économies des états membres.
- Ensuite que les critères budgétaires contenus dans le Pacte de Stabilité et de croissance de 1987 éviteraient tout risque de déséquilibre des finances publiques.

La crise de 2009 a mis ces deux principes en échec.

Dès lors s'est ouvert un débat rapidement tranché sur la réforme de la gouvernance européenne. Avait-on besoin d'une gouvernance reposant sur une option fédérale ou d'une gouvernance reposant sur un corps de règles encadrant strictement les politiques budgétaires des Etats ?

L'option fédérale fut rapidement rejetée et l'essentiel des mesures prises a visé au renforcement des disciplines budgétaires ainsi qu'à la définition des réformes structurelles qu'il était demandé aux différents Etats de mettre en œuvre.

Du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'union économique et monétaire entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013, retenons deux dispositions essentielles :

- Article 3-1 : le déficit public structurel annuel ne doit pas dépasser 0,5 % du Produit Intérieur Brut (P.I.B.) nominal.
- Article 4 : Quand le ratio de la dette publique au P.I.B. nominal excède 60 %, la partie contractante devra le réduire à un rythme annuel moyen d'un vingtième comme référence.

Le traité de 2013 se concentre ainsi de manière exclusive sur la rigueur budgétaire et ne traite ni de la croissance, ni de l'emploi, ni de la cohésion sociale alors qu'il les fragilise nécessairement.

Mais il y a plus. Aux efforts budgétaires s'ajoutent des « conditionnalités » mot pudique pour désigner l'imposition de baisses des salaires. L'objectif de ces baisses de salaires est de réaliser une dévaluation interne en abaissant le coût nominal du travail pour rétablir la compétitivité des entreprises et restaurer la situation des balances commerciales et des paiements courants des pays de la zone Euro qui ne peuvent plus recourir à une dévaluation monétaire.

Comment dès lors s'étonner de la stagnation de l'économie de la zone Euro.

Au même moment, en effet, trois éléments sont réunis pour créer dans la zone Euro une panne de croissance et un risque de déflation. Tous les pays de la zone Euro sont engagés en même temps dans des processus de réduction de leurs dépenses publiques alors même que les conséquences récessives de ces politiques d'austérité sur la croissance ont été sous-évaluées. **Les multiplicateurs budgétaires**, c'est-à-dire l'impact sur la croissance du P.I.B. d'une réduction de la dépense publique, estimés à 0,5 par la Commission Européenne, ont été réévalués en octobre 2012 par le F.M.I. à une fourchette comprise entre 0,9 et 1,7, c'est-à-dire le double ou même le triple.

Mais ce n'est pas tout. Lorsqu'un Etat diminue son déficit public, cela entraîne une diminution de sa demande globale donc de son P.I.B. réel. Ce pays est alors conduit à réduire ses importations, c'est-à-dire la demande qu'il adresse à ses partenaires commerciaux, ce qui freine à son tour le P.I.B. réel de ces mêmes partenaires. Si chaque pays réduit en même temps son déficit budgétaire, les effets de réduction des P.I.B. réels se cumulent. **C'est le multiplicateur d'austérité** qui explique sans doute en partie la médiocre performance de l'économie allemande en termes de croissance au deuxième et au troisième trimestre 2014.

Enfin les politiques de dévaluation interne en pesant sur les salaires accélèrent encore cette diminution de la demande globale et renforcent en Europe le risque d'une panne de croissance et de déflation.

Tel est le paysage économique morose de l'Europe en cette fin d'année 2014.

/// **Quelles sont les conséquences de cette politique économique sur les relations industrielles et les relations sociales en Europe ?**

C'est mon deuxième point.

Je m'appuierai sur le cahier LASAIRE « crise économique et relations sociales » de juin 2012, en particulier sur la note de Jacques Freyssinet ainsi que sur les conclusions des trois séminaires d'Athènes, de Madrid et de Rome qui ont préparé notre rencontre d'aujourd'hui.

L'impact de la crise économique sur les marchés du travail des pays de l'Union Européenne a pris des formes différentes selon les pays et les périodes.

Retenons seulement quelques traits communs notamment aux pays où la situation économique est la plus difficile. Dans ces pays, la réforme des marchés du travail a été présentée comme une condition centrale des programmes d'assainissement financier et de la reprise d'un processus de créations d'emplois. Que cette perspective soit ouvertement et brutalement imposée par la troïka comme en Grèce ou au Portugal ou qu'elle soit adoptée par les gouvernements nationaux pour donner un signal positif aux marchés financiers, elle semble être devenue une composante obligée des pays les plus en difficulté.

Selon quelle méthode et sur quels thèmes ?

Sur la méthode, on constate d'abord une montée évidente de l'unilatéralisme, c'est-à-dire la capacité pour les gouvernements à intervenir sans négociation parfois même sans concertation préalable avec les partenaires sociaux en fixant des règles nouvelles. Cette tendance est évidente dans des pays comme la Grèce ou le Portugal où la troïka impose ses vues, mais on la trouve également présente en Espagne, en Italie ou dans d'autres pays.

Sur la méthode encore, on constate une tendance très forte à la remise en cause de la hiérarchie traditionnelle des normes en privilégiant les négociations au niveau de l'entreprise, ces accords d'entreprise pouvant déroger aux normes fixées dans les conventions collectives de branches ou même dans la loi.

Sur les thèmes, deux thèmes dominant : le contrat de travail et l'indemnisation du chômage.

Sur le contrat de travail, l'intensité de la crise économique permet de poursuivre l'objectif de flexibilisation des marchés du travail, selon un axe nouveau. Pour l'essentiel en Europe, la flexibilité avait été obtenue jusqu'ici par l'élargissement et la multiplication des formes d'emploi atypiques. Cette politique était à peu près compatible avec le maintien des protections dont bénéficiaient les emplois stables compte tenu du fait que la part de ces derniers était en réduction tendancielle.

La mise en évidence de cette situation permet de développer une critique de la dualisation du marché du travail au nom de l'efficacité et de l'équité.

L'essentiel ayant été obtenu sur les formes d'emploi atypiques la demande porte donc aujourd'hui sur la mise en cause des droits (parfois qualifiés de privilèges) associés aux contrats de travail stables : assouplissement des conditions de licenciement, mise en cause de la hiérarchie des normes publiques et négociées, élargissement des possibilités de dérogation, introduction de formes plus flexibles de fixation des salaires et d'aménagement du temps de travail ...

Quant à l'indemnisation du chômage, les demandes sont classiquement, celles d'une réduction de la durée et du montant de l'indemnisation afin de favoriser le retour rapide à un emploi stable.

Pour conclure sur ce point, notons que la Commission Européenne a publié en 2012 une communication intitulée « Vers une reprise génératrice d'emplois » où l'ensemble de ces thèmes est évoqué. On voit clairement dans cette communication se dessiner l'idéal d'un libre marché du travail européen progressivement unifié par la convergence des politiques nationales. Les réformes observées dans les pays de l'Europe du sud apparaissent alors comme les adaptations locales d'une stratégie que la Commission propose de généraliser.

On peut même se poser la question de savoir si cette demande de flexibilisation des marchés du travail ne va pas encore se renforcer et s'accélérer dans les mois et années qui viennent. En effet, une prise de conscience progressive mais forte commence à se dessiner sur l'impasse économique à laquelle conduit la stricte application des disciplines budgétaires en termes de croissance.

Souvenons-nous par exemple des propos tenus en Août 2014 par Mario Draghi à la rencontre annuelle des banquiers centraux tenue à Jackson Hole aux Etats-Unis qui a plaidé pour un assouplissement des règles budgétaires mais a demandé en contrepartie une accélération des réformes structurelles.

Le compromis suggéré est donc clair. On peut ne pas respecter totalement le Traité sur la gouvernance de l'Union économique et monétaire, si l'on accélère et renforce les réformes structurelles, entendons la flexibilisation des marchés du travail.

C'est à l'évidence la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui un pays comme la France.

Ainsi une crise majeure à l'origine financière et bancaire qui appelait à une nouvelle régulation dans ces domaines, régulation qui n'a été que partiellement réalisée, va sans doute se conclure par une dérégulation massive des marchés du travail européen.

Cette situation paradoxale conduit à poser les questions suivantes :

- 1/ La monnaie unique est, par nature, éminemment fédérale. Elle ne peut être durablement stable qu'accompagnée d'un budget fédéral. Or, nous le savons, l'option fédérale est aujourd'hui rejetée au niveau politique en Europe.

Comment sortir de cette contradiction ?

- 2/ Dans un espace économique commun doté d'une monnaie unique mais d'où sont absents les éléments de rééquilibrage qu'autoriserait un budget fédéral, le centre s'enrichit au détriment de la périphérie qui s'appauvrit, sauf si l'on substitue à l'actuelle logique de compétition entre les Etats une logique de coopération.

Quel peut être le rôle des acteurs sociaux pour en faire prendre conscience et faire prévaloir en Europe une logique de jeux coopératifs ?

- 3/ Dans la logique actuelle non coopérative, les Etats les plus fragiles économiquement se voient imposer des dévaluations internes, c'est-à-dire des dévaluations salariales et sociales.

Est-ce possible de faire prévaloir une autre logique qui serait celle d'une réévaluation interne dans les pays où la situation économique le permet, l'Allemagne notamment ?

L'examen concerté des politiques salariales serait à l'évidence essentielle.

Comment les acteurs sociaux peuvent-ils faire prévaloir dans les pays de la zone Euro cette nouvelle logique ?

- 4/ Personne ne conteste sérieusement la nécessité d'un réexamen sans a priori et sans concession des structures de la dépense publique dans beaucoup de pays européens.

Mais les réductions drastiques de dépenses publiques aujourd'hui constatées affectent la demande globale alors que le chômage en Europe est d'abord de nature Keynésienne. Un relais de croissance au niveau européen apparaît donc indispensable.

Quel rôle les acteurs sociaux peuvent-ils jouer pour faire prévaloir au niveau de l'Europe un plan ambitieux d'investissement porteur de croissance et préparant l'avenir ?

- 5/ La remise en cause du modèle social européen est fondée sur la nécessité de rétablir une croissance génératrice d'emplois.

Cette approche est-elle justifiée ou s'agit-il seulement d'une affirmation sans fondement réel ?

- 6/ La remise en cause du modèle social européen que nous constatons aujourd'hui n'est-elle pas contradictoire avec l'ambition européenne de construire une économie fondée sur la croissance et l'élévation du niveau de qualification de tous les salariés ?

- 7/ L'Europe s'est construite sur l'idée de convergence dans le progrès. Elle repose nécessairement sur trois piliers, le pilier monétaire, le pilier budgétaire et le pilier social. Le pilier monétaire a progressé. Le pilier budgétaire est corseté par les politiques d'austérité. Le pilier social est totalement oublié.

Or, nous le savons tous, la démocratie politique sans démocratie sociale est une démocratie inachevée.

Comment dès lors peut-on remettre les partenaires sociaux au cœur même du débat européen et de la construction européenne ?